



**CALVADOS**

Déployer des actions de santé  
dans les Quartiers Prioritaires de la Ville

# Exemples de ressources disponibles

par thématiques  
prioritaires de santé



Ce livret a été créé dans le cadre des rendez-vous départementaux de la santé en quartier prioritaires afin d'outiller les professionnels.

Il n'a pas pour objectif de recenser l'ensemble des dispositifs existants mais de porter à la connaissance des professionnels œuvrant sur les quartiers en géographie prioritaires quelques pistes de ressources disponibles en Normandie sur lesquels ils peuvent prendre appui afin de mettre en œuvre des actions à l'adresse des habitants. Les thématiques proposées dans ce livret sont celles qui ont été identifiées comme prioritaires en matière de santé sur le département de l'Orne au regard des données de santé et des constats établis sur les territoires.

# SOMMAIRE



**SANTÉ MENTALE :  
PROMOUVOIR LA  
SANTÉ DES JEUNES VIA  
LE DÉVELOPPEMENT  
DES COMPÉTENCES  
PSYCHOSOCIALES** 05

---

**PRATIQUES  
ADDICTIVES** 19

---

**NUTRITION** 27

---

**SANTÉ  
DES PERSONNES ÂGÉES  
ET VIEILLISSEMENT  
DANS LES QPV** 39



# **SANTÉ MENTALE**

**PROMOUVOIR LA  
SANTÉ DES JEUNES VIA  
LE DÉVELOPPEMENT  
DES COMPÉTENCES  
PSYCHOSOCIALES**



# LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES



**Pour permettre aux générations d’aujourd’hui et de demain de développer leur capacité à faire des choix éclairés et raisonnés, leurs aptitudes à vivre ensemble et à mieux gérer leur stress et réguler leurs émotions, le renforcement de leurs compétences psychosociales (CPS) constitue un levier clé de la promotion de la santé.**

Ces 30 dernières années, de nombreux travaux de recherche ont montré l’importance des CPS dans le développement de l’enfant, de son bien-être et de sa santé, dès le plus jeune âge.

*« Les CPS constituent ainsi un ensemble cohérent et interrelié de capacités psychologiques (cognitives, émotionnelles et sociales), impliquant des connaissances, des processus intrapsychiques et des comportements spécifiques, qui permettent d’augmenter l’autonomisation et le pouvoir d’agir (empowerment), de maintenir un état de bien-être psychique, de favoriser un fonctionnement individuel optimal et de développer des interactions constructives »*

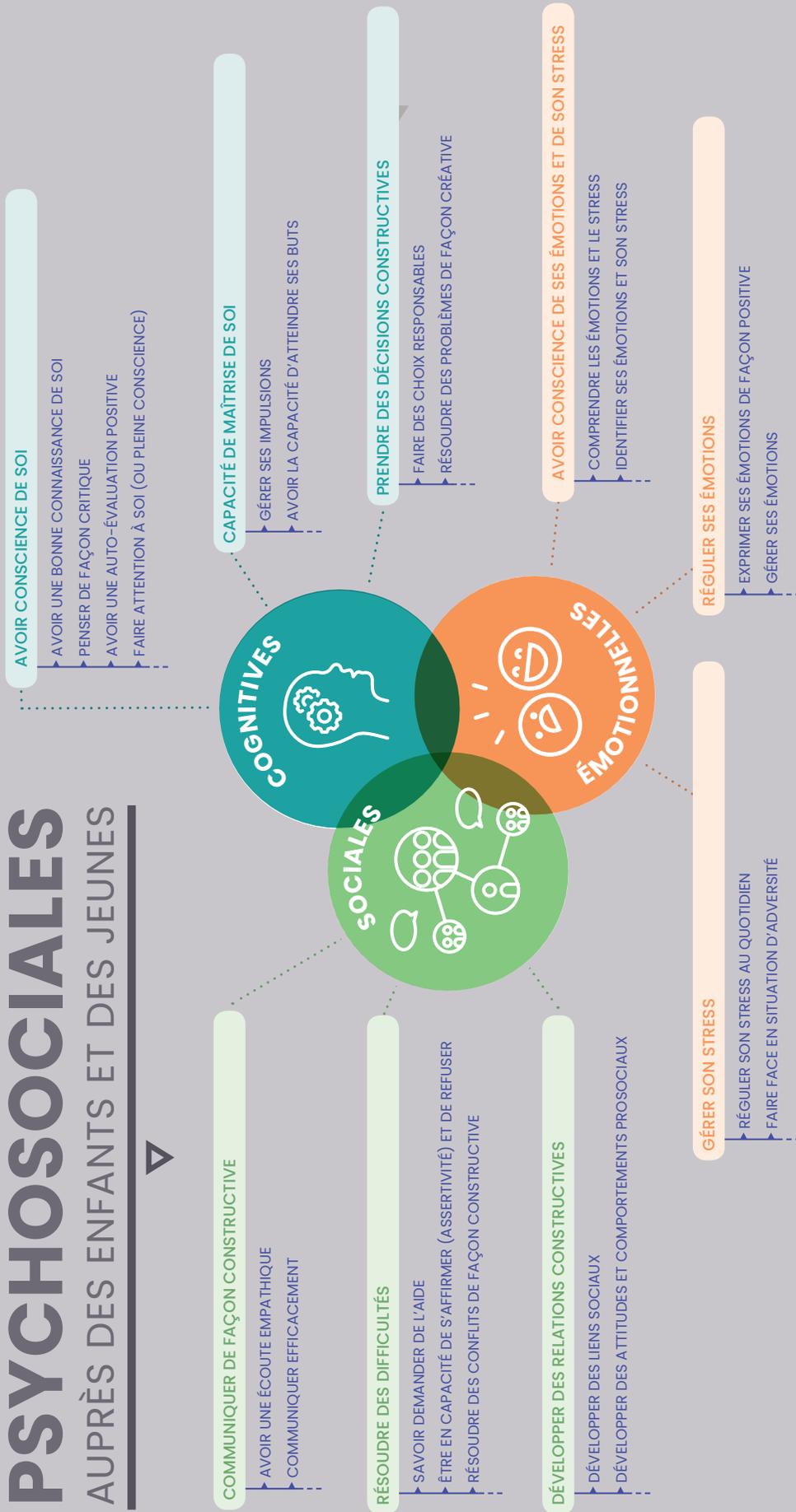
*(définition actualisée par Santé Publique France en 2022).*

Leur développement permet d’accroître le bien-être psychologique, d’améliorer le fonctionnement individuel et relationnel, de construire des relations saines et positives, d’adopter des comportements favorables à la santé et de réduire les comportements à risque. Elles contribuent également à prévenir la consommation de substances psychoactives (drogues illicites, tabac, alcool), les problèmes de santé mentale, les comportements violents et les comportements sexuels à risque. Elles sont aussi associées à l’amélioration du climat scolaire, la réussite scolaire, l’insertion et la réussite professionnelles.

Elles représentent ainsi un facteur (de protection) générique de la santé globale (physique, psychique et sociale) et de la réussite éducative.

# LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

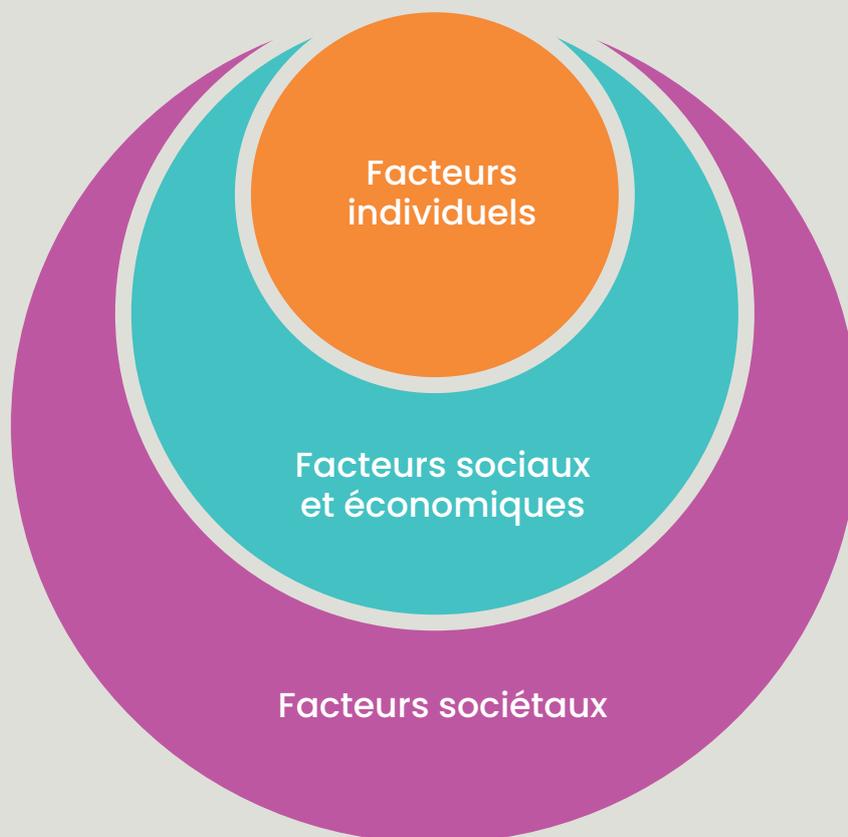
## AUPRÈS DES ENFANTS ET DES JEUNES



Sources :  
 « Les compétences psychosociales : état des connaissances scientifiques et théoriques » (santepubliquefrance.fr),  
 « Les compétences psychosociales auprès des enfants et des jeunes » (normandie-ars-sante.fr)

# Les déterminants de la santé mentale,

Synthèse de la littérature, Minds



## Facteurs biologiques :

- › Santé physique
- › Facteurs génétiques
- › Genre
- › Minorités sexuelles
- › Minorités ethniques

## Facteurs psychologiques :

- › Personnalité
- › Compétences psychosociales

## Facteurs liés au parcours de vie :

- › Enfance
- › Expérience négatives dans la petite enfance
- › Statut migratoire

## Proches

### et cercle social :

- › Famille
- › Soutien social

## Situation économique :

- › Statut socio-économique
- › Emploi
- › Revenu
- › Dettes
- › Niveau d'éducation

## Politique sociale et économique :

- › Inégalités sociales
- › Services sociaux
- › Politiques de l'emploi
- › Crèches et écoles
- › Auto-détermination

## Environnement et infrastructures :

- › Infrastructures
- › Exposition à la violence et à la criminalité
- › Sécurité et confiance de quartier
- › Nature

## Culture :

- › Stigmatisation
- › Croyances culturelles

# DISPOSITIFS DE COORDINATION



## Dispositif de coordination régionale

### Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)

Il s'agit d'un outil de déclinaison et de coordination de la politique de santé mentale, élaboré à l'initiative de l'ARS et des acteurs locaux. Il organise les conditions d'accès de la population à la prévention et en particulier au repérage, au diagnostic et à l'intervention précoce sur les troubles ; à l'ensemble des modalités et techniques de soins et de prises en charge spécifiques ; aux modalités d'accompagnement et d'insertion sociale. **Son objectif est d'améliorer l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture.**

### Normandie Pédiatrie

**Normandie Pédiatrie a pour finalité d'améliorer notamment la prise en charge des enfants et adolescents de 0 à 21 ans présentant des troubles du neurodéveloppement** (troubles du langage et des apprentissages, troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité, haut potentiel/précocité, troubles du spectre autistique...). Le dispositif accompagne les professionnels de santé, les familles, les enseignants et autres professionnels en charge de ces enfants, en lien avec l'ensemble des partenaires du secteur de l'enfance et de la jeunesse en Normandie.

### Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels d'un territoire, le CLSM a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées. (CCOMS)

# PRÉVENTION



## Programmes probants déployés en région

« Une intervention probante est une intervention dont l'efficacité a été évaluée dans un cadre de recherche et publiée dans des revues à comité de lecture » (selon Lacouture, 2016).

Les programmes CPS probants comportent trois éléments clés :

- le développement des CPS cognitives, émotionnelles et sociales,
- des méthodes pédagogiques interactives et expérientielles,
- un apport de connaissances (fondées sur les données probantes) en lien avec les thématiques abordées

### Programme GBG

Le programme GBG consiste à implémenter une stratégie de gestion du comportement en classe, directement mise en œuvre par les enseignants (niveau primaire). Cette stratégie a pour objectif de socialiser les enfants dans leur rôle d'élève sans empiéter sur le temps réservé aux apprentissages. Les effets attendus sont la réduction des comportements agressifs et perturbateurs, des comportements de rejets des pairs et l'amélioration des comportements de coopération et de respect des règles de la classe.

### PRIMAVERA

Le programme PRIMAVERA est un programme de prévention des conduites à risques et addictives à destination des enfants. Il vise à promouvoir un environnement favorable, en éducation préventive et prévention universelle des conduites addictives, en école primaire et au début du collège (CM1, CM2 et 6ème, 5ème). Le programme aborde les questions de tabac, d'alcool, d'écran et plus largement ce qui touche à la question des prises de risques. Il met l'accent sur le développement des compétences psycho-sociales.

## Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP)

PSFP est un programme psycho-éducatif de renforcement des compétences familiales. Chaque édition rassemble un groupe de 10 familles autour de 14 sessions de 2h (1/sem). PSFP s'adresse aux familles avec des enfants de 6-11 ans ou de 3-6ans. Positionné dans le champ de la promotion de la santé mentale, il s'appuie sur les concepts de résilience, d'auto-efficacité, d'apprentissage social et de communication non-violente. Il développe l'attention positive, la communication, la gestion des émotions et pose les bases de la discipline positive.

# PRÉVENTION

## Le GRAFISM

**Le GRAFISM** (Groupement Régional d'Actions, de Formations et d'Informations en Santé Mentale) **est un acteur régional reconnu et ressource en matière d'information, de sensibilisation et de formation sur le thème de la prévention du suicide.** L'association est également un acteur dans les questions de sensibilisation et de formation des acteurs de premières lignes dans la mise en œuvre d'actions ayant comme dénominateur commun le décloisonnement des acteurs sur les différents dispositifs de santé mentale.

## Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'environnement Inter-Degré (CESCEID)

Le CESCEID s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. C'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESCEID organise également le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

## Premiers Secours en Santé Mentale

**Le programme de Premiers secours en santé mentale (PSSM) permet de former des secouristes capables de mieux repérer les troubles en santé mentale,** d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté.

## Les Centres Ressources Autisme (CRA)

**Un CRA est une structure médico-sociale animée par une équipe pluridisciplinaire spécialisée et expérimentée ayant développé des compétences dans le domaine des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).** Ce service met en œuvre des actions de diagnostic, de recherche, d'aide, de soutien, d'information, de formation, de conseil et d'expertise auprès des personnes avec TSA, de leurs familles, des professionnels et de toutes les personnes concernées par les TSA. En Normandie, il existe 2 CRA : le Centre Ressources Autisme Normandie Seine Eure (CRANSE), service médico-social du Centre Hospitalier du Rouvray, qui intervient sur les territoires de parcours de vie de la Seine Maritime et de l'Eure et le CRA Normandie-COM, service médico-social rattaché au CHU Caen Normandie, qui intervient dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

# PRÉVENTION

## Le 3114, numéro national de prévention du suicide

**Toute personne en détresse et/ou présentant des pensées suicidaires peut contacter le numéro national de prévention du suicide, le 3114, accessible 24h/24 et 7j/7, gratuitement, en France entière. Ce numéro est aussi à destination de l'entourage des personnes suicidaires, des personnes endeuillées par un suicide et des professionnels en lien avec des personnes suicidaires qui souhaitent obtenir des avis et conseils spécialisés. Il permet de contacter, de façon confidentielle, un professionnel du soin, spécifiquement formé à la prévention du suicide. Le site internet met à disposition des ressources pour mieux comprendre la crise suicidaire et des conseils pour la surmonter.**

## Fil santé jeunes

**Fil Santé Jeunes, est un dispositif d'aide et d'écoute à destination des jeunes de 12 à 25 ans.** Il propose une ligne d'écoute 0 800 235 236 (accessible 7 jours sur 7 de 9h à 23h, service et appel anonyme et gratuit) et un site internet mettant à disposition de l'information, un forum, un tchat, et une orientation vers des structures d'aide (lieux d'accueil et d'écoute, maisons des adolescents, structures associatives, professionnels et structures de soins). Ces services sont dispensés par des professionnels (psychologues, éducateurs, conseillers familiaux, médecins).



## Démarche d'urbanisme favorable à la santé

Un urbanisme favorable à la santé (UFS) promeut une démarche de santé globale et la positionne comme facteur essentiel à l'attractivité du territoire, tout en luttant contre les inégalités de santé. Il s'agit d'aborder les questions d'urbanisme et d'aménagement selon une approche systémique et positive de la santé.

En agissant sur un ensemble de déterminants, **l'UFS consiste à encourager des choix d'aménagement et d'urbanisme qui minimisent**

**l'exposition des populations à des facteurs de risque** (ex. polluants & nuisances, isolement social, etc.) et maximisent l'exposition à des facteurs de protection (la pratique d'activité physique, l'accès aux soins ou aux espaces verts, etc.) tout en étant vigilant à ne pas aggraver des situations d'inégalités de santé. L'urbanisme opérationnel Favorable à la Santé (UoFS) correspond à une application du concept d'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) à l'échelle des opérations d'aménagement.

# ACCOMPAGNEMENT ET SOINS



## Relais d'Aide et d'Ecoute Psychologique

**Ils'agit d'un dispositif d'accompagnement des personnes en souffrance psychosociale réalisé par une psychologue clinicienne.** Il s'adresse aux personnes qui ne peuvent accéder à une écoute psychosociale pour des raisons financières, culturelles ou par méconnaissance du rôle du psychologue. Le suivi limité dans le temps (en moyenne 6 mois, renouvelable une fois) et peut permettre une orientation vers une structure de soin si besoin.

## Cap emploi

**Cap Emploi est un service accueillant les personnes reconnues en situation de handicap,** travaillant ou souhaitant travailler en milieu ordinaire, mais ayant besoin d'accompagnement spécialisé dans leur parcours professionnel. Un service Cap Emploi est présent dans chaque département. Aucune participation financière n'est demandée aux personnes accompagnées.

## PAEJ

**Les Points accueil écoute jeunes (PAEJ) sont des lieux d'accueil, d'écoute, de soutien et d'orientation pour les jeunes âgés de 12 à 25 ans** rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne (mal-être, souffrance psychique, difficultés scolaires ou relationnelles, consommations de produits psychoactifs, conflits familiaux, etc.). L'accueil est gratuit et anonyme. Les parents des jeunes peuvent également se rendre dans les PAEJ.

# ACCOMPAGNEMENT ET SOINS



## Communautés 360

Les communautés 360 ont été créées afin de répondre de manière plus coordonnée et systémique à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants, en proximité de leur lieu de vie. Elles s'inscrivent dans la continuité des ambitions de la « Réponse accompagnée pour tous » et des organisations « 360 Covid », qui ont permis d'impulser de nouvelles façons de travailler avec de nombreux acteurs spécialisés (dispositifs d'appui à la coordination, équipes mobiles, équipes relais handicaps rares, pôles de compétences et de prestations externalisées, plateformes de répit, établissements et services médico-sociaux, plateformes emploi accompagné...) et surtout avec les personnes en situation de handicap et leurs aidants. Elles ont vocation à fédérer les acteurs spécialisés et de droit commun afin de proposer un étayage global et inclusif à toute personne en situation

de handicap, en proximité de son lieu de vie. Les communautés 360 contribueront également à prévenir les risques de rupture de parcours en développant « l'aller vers » sur le territoire. Ces communautés interviennent à un niveau départemental ou infra, en étroite collaboration et en complémentarité du rôle dévolu aux MDPH, qui sont des membres incontournables de la communauté. Les communautés 360 constituent, de par leur structure, un levier de la transformation de l'offre dans une visée inclusive et une approche systémique.

*Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie*

## MonParcoursPsy

**Le dispositif permet à toute personne (dès 3 ans) angoissée, déprimée ou en souffrance psychique, de bénéficier de séances d'accompagnement psychologique avec une prise en charge par l'Assurance Maladie.** En fonction de son état de santé, et en accord avec le patient, le médecin peut lui proposer de suivre jusqu'à 8 séances d'accompagnement psychologique par année civile avec un psychologue conventionné avec l'Assurance Maladie et partenaire du dispositif. CPAM

# ACCOMPAGNEMENT ET SOINS



## Maison des adolescents (MDA)

**La Maison des Adolescents est un lieu qui accueille les adolescents de 11 à 25 ans (l'âge dépend des structures). Elle s'adresse également à leurs familles et aux professionnels.**

Ses missions sont l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation, l'évaluation des situations, la prise en charge multidisciplinaire en interne ou en externe, l'accompagnement éducatif, social et juridique. La MDA a pour mission de répondre aux questions que se posent les adolescents : relations aux autres, problèmes de famille, amis, mal-être, corps, puberté, sexualité, consommation de drogues, violence, prise de risques... L'idée est d'aider les jeunes et leur entourage sur tous les sujets qui préoccupent cette tranche d'âge. Les accompagnements sont anonymes, gratuits et sans rendez-vous.

## SESSAD

**Le Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) est un dispositif médico-social s'adressant à des enfants et à des jeunes (0-20 ans) en situation de handicap.** Il a pour missions d'apporter, en lien avec la famille et les partenaires concernés (structures de soins, écoles, etc.), un soutien et un accompagnement personnalisé à la scolarité, au développement et à l'acquisition de l'autonomie.

## Centres Médico Psychologiques

**Le Centre médico-psychologique (CMP) est un lieu de soin public sectorisé proposant des consultations médico-psychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique.** Il existe des CMP pour enfants et adolescents et des CMP pour adultes. Les personnes sont accompagnées par une équipe pluriprofessionnelle qui regroupe des soignantes et des soignants (psychiatres, psychologues, infirmières et infirmiers, orthophonistes, etc.), des professionnels du social (assistantes et assistants

de service social, éducatrices et éducateurs, etc.). Si besoin, les personnes sont orientées vers des structures adaptées (centre d'accueil thérapeutique à temps partiel, hôpital de jour, unité d'hospitalisation psychiatrique). Chaque personne, en fonction de son lieu d'habitation, dépend d'un CMP particulier avec qui elle peut prendre contact directement. Les consultations en CMP sont gratuites ; elles sont entièrement financées par la sécurité sociale.

# ACCOMPAGNEMENT ET SOINS



## Les unités d'hospitalisation

**Ce sont des unités de soins psychiatriques implantées dans des structures publiques** (hôpitaux psychiatriques, hôpitaux généraux avec des services de psychiatrie) **et des cliniques psychiatriques privées.** Elles peuvent spécifiquement accueillir des enfants, des jeunes et des adultes et sont parfois spécialisées (gériatrie, addictologie, troubles des comportements alimentaires, etc.). Les personnes hospitalisées sont reçues par une équipe pluridisciplinaire (psychiatres, infirmières et infirmiers, aides-soignants, psychologues, travailleuses et travailleurs sociaux, etc.). Les personnes peuvent être hospitalisées à temps complet ou à temps partiel (hospitalisations de jour, de nuit) en fonction de leurs besoins. Généralement, les admissions en unités d'hospitalisation se font sur proposition du médecin, généraliste ou psychiatre, qui suit la personne.

## Instituts Médicoéducatif

**L'Institut médicoéducatif (IME) accueille des enfants et des jeunes en situation de handicap et pouvant rencontrer différents troubles** (troubles du comportement, du développement et des apprentissages). Ces enfants et ces jeunes ne peuvent pas être scolarisés en milieu ordinaire. L'accompagnement proposé vise notamment à favoriser la socialisation, l'acquisition de connaissances et le développement de l'autonomie. Il est mis en œuvre par une équipe éducative et soignante, pluridisciplinaire (éducateurs et éducatrices, enseignantes spécialisées et enseignants spécialisés, infirmières et infirmiers, psychologues, psychiatres, orthophonistes, etc.). L'accueil se fait en internat ou en externat. Pour accéder à un IME, il faut déposer un dossier de demande à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Aucune participation financière n'est demandée aux familles ; les coûts sont pris en charge par l'assurance maladie.

## Les hôpitaux de jours

**L'hôpital de jour s'adresse à des personnes dont l'état de santé nécessite des soins pendant la journée, mais qui sont en capacité de vivre chez elles, à domicile.** L'HJ constitue une alternative à l'hospitalisation complète permettant ainsi de maintenir la personne dans son environnement et de prévenir les périodes de crise.

# ASSOCIATIONS D'AIDE ET SOUTIEN AUX FAMILLES

## Union Nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES  
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

L'UNAFAM (Union des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) est une association reconnue d'utilité publique qui, depuis 1963, accueille, soutient et informe les familles confrontées aux troubles psychiques d'un des leurs.

Elle propose de l'entraide (réunions d'information, de partage), des publications, des conférences et des manifestations, des orientations sociales et juridiques personnalisées, des entretiens/conseil avec un psychiatre, un service d'écoute téléphonique d'information et d'orientation assuré par des psychologues : avec le service écoute-famille (01 42 63 03 03).

Elle assure des formations pour les proches de personnes souffrant de troubles psychiques afin de rompre l'isolement du proche aidant (construire des savoir-faire, identifier des stratégies pour tenir dans la durée), pour ses bénévoles ayant vocation à prendre des fonctions de représentation, d'animation ou d'accueil, pour les professionnels (entreprises, espaces culturels, élus, etc...) qui souhaitent se former ou s'informer sur les troubles et le handicap psychiques.

Elle défend les intérêts avec une représentation des familles et des personnes malades auprès des institutions, une collaboration à la création de structures aidantes, une participation à l'élaboration de la politique de santé dans le domaine de la psychiatrie, une contribution à des projets de recherche sur les maladies psychiques.

*Source : Troubles, maladies et handicap psychiques, Guide ressources des familles, proches, professionnels en Normandie crée par l'UNAFAM.*



# PRATIQUES ADDICTIVES



L'addiction est un terme qui engage la notion de dépendance et se caractérise par l'impossibilité répétée de contrôler un comportement et la poursuite de ce comportement en dépit de ses conséquences négatives.

Elle concerne la consommation de substances psychoactives (alcool, tabac, cannabis, cocaïne, ecstasy, héroïne, médicaments détournés de leur usage, etc.).

Elle peut être aussi liée à des comportements comme les jeux de hasard et d'argent. Une conduite addictive désigne « l'ensemble des usages susceptibles d'entraîner (ou pas) un trouble ».

# DANS QUELS OBJECTIFS FAIT-ON DE LA PRÉVENTION DES PRATIQUES ADDICTIVES ?

Les objectifs poursuivis à travers la prévention des pratiques addictives sont :

- › Éviter, retarder et/ou réduire les premières consommations et/ou les comportements à risques.
- › Contribuer à un climat social tolérant, ouvert et respectueux.
- › Mettre à distance les stéréotypes et les pressions sociales poussant à la consommation.
- › Renforcer les compétences des individus à faire des choix informés et responsables envers soi-même et les autres.
- › Contribuer à l'articulation entre la prévention et le soin en y intégrant la réduction des risques.
- › Donner une information sur les ressources d'aide et de soutien dans et à l'extérieur de l'établissement.
- › Amener une réflexion sur la santé et le bien-être des jeunes, notamment dans le domaine des addictions.
- › Apporter des informations scientifiquement validées et adaptées à l'âge et au contexte.

## LA PRÉVENTION DES PRATIQUES ADDICTIVES TOUT AU LONG DE LA VIE

**S'AGISSANT DES ENFANTS SCOLARISÉS**, qu'ils soient au primaire, au collège ou au lycée, les interventions concernant les pratiques addictives peuvent être intégrées au programme scolaire ou plus largement faire partie d'une démarche du parcours éducatif de santé (parcours garantissant à chaque jeune sortant du système scolaire d'avoir pu bénéficier de temps de prévention sur différents thèmes dont les pratiques addictives).

**S'AGISSANT DES JEUNES HORS CADRE SCOLAIRE** mais participant à des activités proposées par les missions locales, les structures de loisirs (etc.), là encore des actions de prévention peuvent leur être proposées. Dans ce cadre une approche basée sur l'action de « Pairs à Pairs » s'avérera tout à fait adaptée. Il s'agit d'une approche éducationnelle qui fait appel à des pairs (personne du même âge, de même contexte social, fonction, éducation ou expérience) pour donner de l'information et pour mettre en avant des types de comportements et de valeurs.

**POUR LA POPULATION GÉNÉRALE ET SELON LES RISQUES**, une approche basée sur la « réduction des risques » semblera pertinente et efficace. Il s'agira ici, de prévenir la transmission des infections (VIH, Hépatites, etc.), la mortalité par surdose et les dommages sociaux (accident de la route, violence, etc.) et psychologiques liés aux usages à risques.

# DISPOSITIFS DE COORDINATION

## DAPA

Dispositif d'appui à la politique régionale addictions



Le DAPA, porté par Promotion Santé Normandie depuis fin 2017, est un dispositif de soutien à l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui permet d'assurer la mise en œuvre opérationnelle des orientations et activités définies en région en concertation avec les acteurs du champ des addictions.

## PPCA

Pôle de Prévention Compétant en Addictologie



Les PPCA sont des espaces de concertation entre acteurs locaux impliqués dans la prévention des conduites addictives.

**1 PPCA implantés sur le département du Calvados :**



# PRÉVENTION

## Programmes prometteurs ou probants (Quelques exemples)



### Unplugged

**Programme universel, destiné aux collégiens, de prévention des consommations de substances psychoactives (tabac, alcool et cannabis) par le développement des compétences psychosociales**, l'éducation normative et le renforcement des connaissances sur les conséquences immédiates des prises de substances. Le programme est conduit en milieu scolaire en coanimation (enseignant + professionnel de la prévention attachée aux CJC) auprès de collégiens âgés entre 12 et 14 ans.



### Tabado

**Objectif : Aider au sevrage tabagique des adolescents apprentis et lycéens de filière professionnelle**, par une approche combinée comportementale et pharmacologique dans une population à forte prévalence tabagique et lutter contre les inégalités sociales de santé. Le programme comprend trois étapes : une séance d'information par classe d'environ 60 minutes, une consultation individuelle de 50 minutes avec un tabacologue, et une séquence de quatre séances en petit groupe plus une consultation individuelle de suivi, toutes les unes à trois semaines.

## Mois sans tabac



**Défi collectif national lancé aux fumeurs et à leur entourage, il vise à inciter tous les fumeurs à faire une tentative d'arrêt du tabac sur une durée de 1 mois** et se fait pour tous les intéressés, dans la même temporalité, au mois de novembre. Cette opération « Mois sans tabac » a pour objectifs d'augmenter le nombre d'arrêts du tabac avec un effet d'émulation et de permettre la mise en œuvre d'actions de proximité d'accompagnement et aides concrètes à l'arrêt du tabac à destination des publics prioritaires.

# PRÉVENTION

---

## Service de prévention et de formation des Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)

**Ces centres s'adressent à toute personne ayant une problématique avec des conduites addictives avec ou sans produit et souhaitant entamer une démarche de soins.**

Certains CSAPA peuvent avoir un service prévention et formation. Ils peuvent proposer des offres d'interventions adaptées à différents publics et aux milieux de vie des personnes (Scolaires, festif, professionnels, etc.) et développer des offres de formation adaptées pour les professionnels de première ligne exerçant auprès des publics pouvant présenter des signes d'addictions. Il s'agit notamment de les former à la prévention, au repérage et à l'orientation vers les dispositifs d'accompagnement et de soins.

# RÉDUCTION DES RISQUES

---

## Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues (CAARUD)

**Les CAARUD s'adressent à tout public consommateur de produits psychoactifs qui n'est pas engagé dans une démarche d'arrêt du produit et qui est exposé à des risques de contamination et/ou d'infection.**

Leur objectif est de proposer des outils de réductions des risques (sanitaire et sociale) et un espace d'accueil bas-seuil, d'écoute et d'échanges. Les équipes des CAARUD (infirmiers, travailleurs sociaux et animateurs de prévention) peuvent dispenser des soins de première nécessité (abcès, infections) et proposent des conseils de

réduction des risques liés aux différentes pratiques de consommation (injection, sniff, inhalation).

Certains CAARUD peuvent proposer un accès aux dépistages rapides (VIH et VHC) ainsi que de l'analyse de produits.

# ACCOMPAGNEMENT ET SOINS



## Service de prévention et de formation des Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)

Les CSAPA permettent aux personnes qui souhaitent être aidés à **mieux gérer leurs consommations ou consolider un arrêt de consommation, de rencontrer une équipe de professionnels afin de lui proposer une démarche de soins et d'accompagnement social, éducatif et psychologique et de bénéficier d'une prise en charge globale.**

Les CSAPA sont présents dans chaque département. Ils peuvent être soit associatifs, soit rattachés à une structure hospitalière.

Ils sont composés d'une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmiers, travailleurs sociaux, psychologues) permettant une prise en charge globale de la personne.

## les associations d'entraide



Les associations d'entraide sont des associations d'anciennes personnes dépendantes, abstinentes, qui proposent bénévolement des temps d'écoute et d'échanges en groupe ou individuellement.

Elles accompagnent les personnes en difficulté avec une addiction, ainsi que leur famille et leurs proches (groupes de paroles, permanences au sein de certains hôpitaux, centres de soins...).

Plusieurs associations se répartissent sur le territoire normand, la majorité d'entre elles est financée en partie par l'Agence Régionale de Santé.

# ACCOMPAGNEMENT ET SOINS



## Consultation Jeunes Consommateurs (CJC)

Elle concerne le public jeune (12/25 ans) qui se questionne sur ces conduites addictives (avec ou sans produit). L'entourage (parents, amis, proches) peut également être accueilli avec ou sans la personne concernée.

Son objectif est de proposer une aide ou orientation adaptée afin d'anticiper ou d'éviter que les conduites addictives deviennent problématiques.

Les CJC se situent soit au sein des CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en addictologie), soit au sein de structures d'accueil spécifiques aux jeunes (type Maison Des Adolescents, associations spécialisées...).

Un 1<sup>er</sup> entretien d'évaluation sera réalisé avec un professionnel afin de faire un point sur la situation globale du jeune. Différents éléments pourront être abordés : situation familiale, relations

amicales, scolarité, santé, difficultés relationnelles, comportements à risque... Si la situation le nécessite, une orientation adaptée

et complémentaire à cette démarche pourra être proposée au jeune ou à son entourage. Par la suite, si le jeune en fait la demande, un arrêt

ou une réduction de la consommation et/ou des conduites addictives pourront être envisagés.



<https://youtu.be/Wjn6kPPNpPs>

Scanner le QR code pour visionner la vidéo de présentation des CJC en Normandie

## Les services hospitaliers

**Les prises en charge des addictions dans les établissements de santé sont proposées, selon les situations :**

- > En court séjour
- > En consultation ou hôpitaux de jour
- > Par l'équipe de liaison et de soins en addictologie (ELSA) en appui aux équipes hospitalières
- > En services de soins et de réadaptation

**Agir sur les addictions mobilise les compétences d'une équipe pluridisciplinaire** (médecins, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux, etc), qui pourra :

- > Réaliser une évaluation globale du patient
- > Mettre en place des traitements de substitution (tabac, alcool, opiacés)
- > Assurer un sevrage ambulatoire ou hospitalier
- > Orienter vers une structure spécialisée si nécessaire
- > Organiser le suivi et le retour dans le lieu de vie



# NUTRITION



La nutrition, une notion à deux pendants: Selon le Programme National Nutrition Santé (PNNS) 2011-2015, le mot « nutrition » doit être compris comme englobant les questions relatives à:

- › **L'alimentation:** désigne l'action de s'alimenter. Elle relève donc de la nourriture et par conséquent des aliments qui permettent à un organisme de fonctionner, de survivre.
- › **l'activité physique:** Tout mouvement corporel produit par la contraction des muscles squelettiques et entraînant une augmentation de la dépense d'énergie au-dessus de la dépense de repos est considéré comme de l'activité physique. Ces principales caractéristiques sont l'intensité, la durée, la fréquence et le contexte dans lequel elle est pratiquée.

Pour le PNNS, la nutrition s'entend donc comme l'équilibre entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses occasionnées par l'activité physique.

## En cas de déséquilibre, deux conséquences notables peuvent survenir

› **L'obésité est une des conséquences d'un équilibre défaillant entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses occasionnées par l'activité physique.** L'obésité correspond à une augmentation excessive de la masse grasse de l'organisme dans une proportion telle qu'elle peut avoir une influence sur l'état de santé. La mesure de référence internationale actuelle est l'indice de masse corporelle (IMC\*) égal au rapport du poids (en kg) sur le carré de la taille (en mètres).

\* IMC =  $P/T^2$  en kg/m<sup>2</sup> ;  
IMC : <18,5 : maigreur, >25 : surpoids, >30 : obésité.

› **La dénutrition représente l'état d'un organisme en déséquilibre nutritionnel, caractérisé par un bilan énergétique et/ou protéique négatif.**

Elle peut être liée à :

- un déficit d'apport isolé ;
- une augmentation des dépenses ou des pertes énergétiques et/ou protéiques ;
- l'association d'un déficit d'apport à une augmentation des dépenses ou des pertes énergétiques et/ou protéiques.

Le déséquilibre inhérent à la dénutrition conduit à des effets délétères sur les tissus avec des changements mesurables des fonctions corporelles et/ou de la composition corporelle, associés à une aggravation du pronostic des maladies.

## Agir pour une nutrition favorable

Pour agir sur ces éléments précédemment mentionnés, on parle d'« éducation nutritionnelle », à savoir toute combinaison de stratégies éducatives renforcée par des appuis environnementaux et conçue pour faciliter des choix alimentaires et l'adoption volontaire d'autres comportements liés à l'alimentation et à la nutrition propres à assurer la santé et le bien-être. L'éducation nutritionnelle prend des chemins multiples et demande des actions aux niveaux des personnes, des collectivités et des pouvoirs publics.

# DISPOSITIFS DE COORDINATION

## Dispositif de coordination régionale



### Normandie Pédiatrie

Il s'agit d'un dispositif d'appui aux parcours de santé en surpoids, obésité afin d'améliorer la prévention, la prise en charge et la coordination des parcours de santé des enfants et adolescents en situation de surpoids et d'obésité. Ses missions sont de renforcer et coordonner les acteurs de prévention, assurer un partenariat et une articulation resserrés avec les porteurs de programmes d'Education Thérapeutique du Patient et d'Activités Physiques Adaptées et promouvoir et améliorer la prise en charge des enfants et adolescents en surpoids, former et communiquer.



### Réseau PAT Normandie

Le Réseau régional des Projets alimentaires territoriaux en Normandie a été mis en place en courant 2017 à l'initiative de la DRAAF. Il regroupe les différents acteurs porteurs de PAT : EPCI, PETR, Parcs naturels régionaux ... et est ouvert largement aux administrations, structures de conseil agricole et/ou développement local en appui au développement de projets dans les territoires. Depuis le démarrage, l'animation du réseau a été déléguée par la DRAAF à la Chambre régionale d'agriculture de Normandie.

## Coordination des acteurs à l'échelle des collectivités et des QPV



### Projet alimentaire territorial

Un projet alimentaire territorial c'est la réunion des acteurs de la filière agro-alimentaire d'un territoire pour coconstruire des projets communs afin de recréer des synergies économiques et permettre aux habitants de se nourrir avec des aliments produits, transformés et distribués à proximité et de manière durable. Ces projets collectifs visent à rapprocher des producteurs, des transformateurs, des distributeurs, des collectivités territoriales et des consommateurs, pour développer l'agriculture sur les territoires en circuit-court et la qualité de l'alimentation locale, au bénéfice de tous.

# PRÉVENTION

## « Mission retrouve ton Cap » de l'Assurance Maladie

Le dispositif s'adresse **aux enfants de 3 à 12 ans** à risque d'obésité, en surpoids ou en obésité commune non compliquée. **Sur une période de 2 ans**, ils peuvent bénéficier sur prescription médicale d'un accompagnement adapté à leurs besoins.

### COMPRENDRE :

- › 17 % des enfants de 6 à 17 ans sont en surpoids (dont 4 % en situation d'obésité).
- › Surpoids et obésité sont des facteurs de risque pour les maladies cardiovasculaires, le cancer et le diabète.

### PRENDRE EN CHARGE :

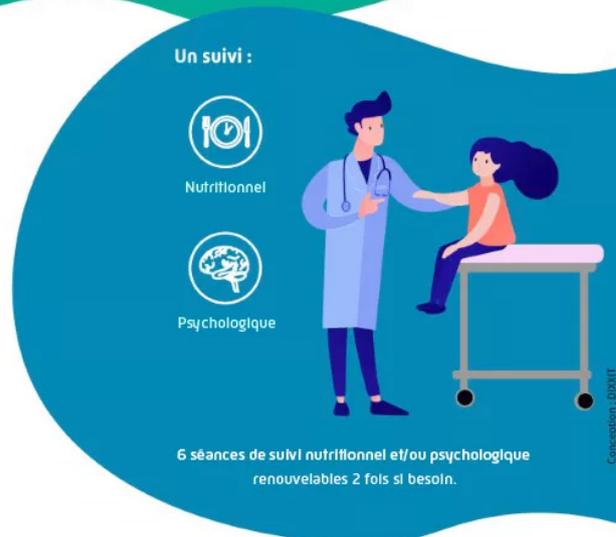
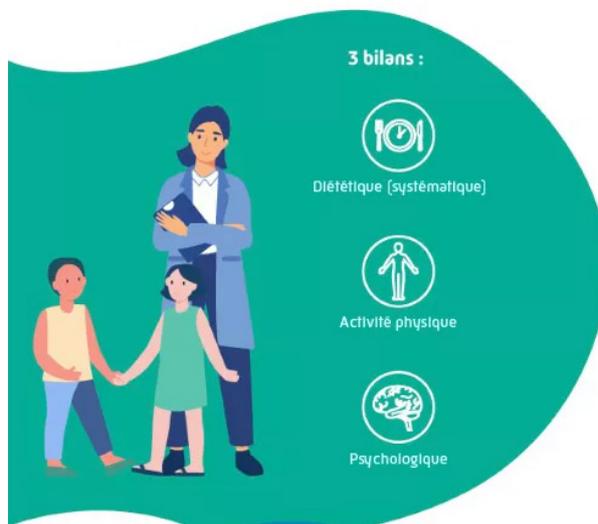
- › Prise en charge :
  - Au sein de centres de santé ou maison de santé référencés.
  - Par des professionnels de santé et psychologues.
  - Coordination et suivi par le médecin de l'enfant.

### PRESCRIRE :

- › Prise en charge précoce et pluridisciplinaire.
- › Prescription possible par un médecin généraliste, un pédiatre, un médecin exerçant dans un service de PMI ou un médecin scolaire.
- › Enfants de 3 à 12 ans révolus à risque d'obésité, en surpoids ou en obésité non complexe.

### ACCOMPAGNER :

- › Sur 2 ans :
  - 3 bilans : diététique, psychologique et d'activité physique.
  - 6 séances de suivi nutritionnel et/ou psychologique.



- › Prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie avec dispense d'avance de frais par la famille et sans dépassement d'honoraire.

# PRÉVENTION



## Les maisons sport santé

**Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et le ministère des Solidarités et de la Santé ont créé le programme des Maisons Sport-Santé (MSS) en 2019. Ce dispositif d'accompagnement à l'activité physique s'adresse aux :**

- › Personnes en bonne santé qui n'ont jamais pratiqué de sport ou n'en ont pas fait depuis longtemps et veulent se remettre à l'activité physique avec un accompagnement à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge ;
- › Personnes souffrant d'affections de longue durée à des fins de santé, de bien-être ainsi qu'à des fins thérapeutiques, quel que soit leur âge nécessitant une activité physique adaptée sécurisée par des professionnels formés et prescrite par un médecin ;
- › Personnes souffrant de maladies chroniques pour lesquels l'activité physique et sportive est recommandée

Les Maisons Sport-Santé permettent à ce public prioritaire mais aussi toutes les personnes qui le souhaitent d'être pris en charge et accompagnés par des professionnels de la santé et du sport afin de suivre un programme sport-santé personnalisé susceptible de répondre à leurs besoins particuliers et ainsi leur permettre de s'inscrire dans une pratique d'activité physique et sportive durable.

**7 maisons sports santé sont implantées sur le département de l'Orne.**

- › Ville de Caen
- › IMPR du Bois de Lébisey
- › CHU de Caen
- › Sport santé Orbec-La Vespière-Lisieux
- › CAF 14
- › Mairie de Villers-sur-Mer
- › Planeth Patient Caen

Contacts des maisons sports santé sur le site [www.sportsantenormandie.fr](http://www.sportsantenormandie.fr)

## Asalée

**Asalée est une association entre Médecins Généralistes et Infirmières Déléguées à la Santé Publique en équipe de soins primaires au service du patient.**

Elle propose une éducation thérapeutique personnalisée d'un patient par une infirmière en équipe avec son médecin. Cette démarche permet au patient de s'approprier sa pathologie, de devenir plus autonome et acteur. Cela a pour effet d'améliorer la prise en charge des patients grâce au dialogue et au suivi régulier.

Les infirmières rencontrent en consultation les patients notamment concernés par le diabète et le pré-diabète, les risques cardiovasculaires, la BPCO ou l'asthme ou encore les troubles du sommeil. Elles réalisent également le dépistage précoce et l'accompagnement de l'enfant et adolescent en surpoids.

# PRÉVENTION



## Le sport sur ordonnance

Le médecin intervenant dans la prise en charge d'un patient atteint d'une affection de longue durée, d'une maladie chronique, présentant des facteurs de risque ou en situation de perte d'autonomie, pour lesquels l'activité physique adaptée a démontré des effets bénéfiques, peut lui prescrire une activité physique adaptée, avec son accord et au vu de sa pathologie ainsi que de sa situation, de ses capacités physiques et du risque médical qu'il présente. Avec l'accord du patient, le masseur-kinésithérapeute peut, sauf indication contraire du médecin, renouveler une fois la prescription médicale initiale d'activité physique adaptée.

### La prescription d'activité physique adaptée peut être effective concernant :

- › Les maladies chroniques ayant un retentissement sur la vie quotidienne, susceptibles de générer des incapacités, voire des complications graves, et nécessitant une prise en charge au long cours ;
- › Les facteurs de risque tels qu'une condition, une pathologie ou un comportement augmentant la probabilité de développer ou d'aggraver une maladie ou bien de souffrir d'un traumatisme, notamment le surpoids, l'obésité, l'hypertension artérielle, la dénutrition, la sédentarité, les dyslipidémies, et les conduites addictives ;
- › Les situations de perte d'autonomie dues au handicap ou au vieillissement.

**Site ressource pour trouver une structure proposant une activité physique adaptée :**

<https://www.sportsantenormandie.fr/trouver-structure.php>

## Nutrition Précarité

Ce dispositif porté par Promotion Santé Normandie et financé par l'ARS et la DRAAF a pour objectif de former et d'accompagner les acteurs du secteur associatif, médico-social, social et éducatif qui souhaitent développer des ateliers nutrition ou enrichir leurs contenus, en y incluant des messages de santé afin d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie des personnes qu'ils accueillent. Il leur propose un accompagnement pour les aider à construire un programme d'atelier nutrition favorable à la santé pour des publics en situation de précarité.

Il est constitué de 3 jours de formation collective, 9 heures d'accompagnement individuel des structures (distanciel ou présentiel) et d'une journée d'échange de pratiques avec tous les participants de l'année. Les structures intéressées par ce dispositif doivent inscrire obligatoirement à la formation deux personnes par structure afin de favoriser la mise en œuvre du programme d'atelier au sein de la structure.

# PRÉVENTION



## Planeth Patient

Planeth Patient est une association qui construit, développe et met en œuvre une stratégie de **plateforme ressource régionale en éducation thérapeutique du patient (ETP) au profit et en collaboration avec les patients, les professionnels et tous les acteurs de l'ETP.**

Elle conçoit et déploie plusieurs programmes d'ETP pour enfants et adolescents en surpoids ou en obésité et pour des adultes atteints d'affections longues durée.

Elle a pour mission de rendre visible et accessible l'ETP partout en Normandie à proximité du lieu d'habitation des patients. Elle possède également un rôle de maison sport santé en subsidiarité sur tous les territoires.

## « La caravane santé de l'UNSS » Tous en forme

**L'objectif du dispositif est de passer un message : « L'activité physique régulière et variée et l'alimentation équilibrée permettent de maintenir un état de santé physique et mentale excellent ».**

Il propose aux élèves licenciés à l'UNSS, collégiens et lycéens, de réaliser des tests avec leur professeur d'EPS, animateur d'AS, afin de mesurer leur condition physique à l'aide de différents tests de souplesse, force, équilibre, endurance et adaptation à l'effort.

Ces tests sont combinés à une auto-évaluation

de l'activité physique de l'élève via un questionnaire et le calcul de l'IMC (Indice de Masse Corporelle) qui permettra à l'élève d'établir son « état de forme physique ». Ce projet se base sur l'application mobile « TOUS EN FORME », développée par l'université de Paris.

En parallèle, les professeurs sont être formés sur ces domaines de la nutrition/diététique afin de conseiller les élèves et leur proposer des axes de remédiation.

# PRÉVENTION



## Pass'Sport

Le Pass'Sport est une aide à la pratique sportive. Elle se caractérise par une remise de 50 euros par jeune **sur le coût d'une licence et/ou d'une adhésion** dans une structure sportive.

Cette aide s'adresse aux jeunes âgés de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de **l'allocation de rentrée scolaire** (ARS), de 6 à 20 ans bénéficiaires de l'allocation **d'éducation de l'enfant handicapé** (AEEH), de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation **adulte handicapés** (AAH) et les **étudiants boursiers** et bénéficiaires d'une aide annuelle du Crous de moins de 28 ans.

Cette aide est proposée par le ministère du sport et des jeux olympiques et paralympiques et ses partenaires.

## Démarche d'urbanisme favorable à la santé

**Un urbanisme favorable à la santé (UFS) promeut une démarche de santé globale et la positionne comme facteur essentiel à l'attractivité du territoire**, tout en luttant contre les inégalités de santé. Il s'agit d'aborder les questions d'urbanisme et d'aménagement selon une approche systémique et positive de la santé.

En agissant sur un ensemble de déterminants, l'UFS consiste à encourager des choix d'aménagement et d'urbanisme qui minimisent l'exposition des

populations à des facteurs de risque (ex. polluants & nuisances, isolement social, etc.) et maximisent l'exposition à des facteurs de protection (la pratique d'activité physique, l'accès aux soins ou aux espaces verts, etc.) tout en étant vigilant à ne pas aggraver des situations d'inégalités de santé. L'urbanisme opérationnel Favorable à la Santé (UoFS) correspond à une application du concept d'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) à l'échelle des opérations d'aménagement.

# PRÉVENTION

## La santé et le bien-être dans les quartiers en renouvellement urbain

L'ANRU soutient la santé à travers l'accès aux soins de proximité bien sûr, en cofinçant le développement de lieux d'accueil et d'équipements pour les professionnels de santé, mais pas seulement. Si l'on appréhende la santé à travers une approche systémique de ses déterminants, le NPNRU peut favoriser directement la santé des habitants des quartiers. En se donnant pour objectifs d'améliorer globalement le cadre de vie, les projets de renouvellement urbain sont en effet une opportunité pour contribuer à la santé, en soutenant des opérations qui visent autant l'excellence que la santé environnementale, comme les démarches d'accompagnement au changement (relogement, chantier).



### La démarche ICAPS

**Il s'agit de mettre en place sur un territoire des projets de promotion de l'activité physique et de limitation de la sédentarité chez les jeunes en s'appuyant sur une intervention reconnue comme efficace par l'OMS : ICAPS (Intervention Centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité).**

Cette intervention qui cible les jeunes, leur entourage et leur environnement (modèle socio-écologique) vise une augmentation de la pratique d'activité physique des jeunes de 1 heure par semaine ainsi qu'une réduction de 20 minutes par jour de temps d'écran pour obtenir des effets bénéfiques sur la santé.

Le Centre Socio-Culturel et Sportif Léo Lagrange de Colombelles a été désigné par Santé publique France pour être le Centre National d'appui au Déploiement en Activité Physique et lutte contre la Sédentarité (CNDAPS).

# ACCOMPAGNEMENT ET SOINS



## Le Parcours Normandie Pédiatrie Obésité (NPO)

**Normandie Pédiatrie Obésité accompagne les professionnels de santé, l'enfant et sa famille dans la coordination du parcours de Santé.**

Ce dispositif s'adresse aux parents des enfants âgés de 0 à 18 ans en situation de surpoids ou d'obésité. Les patients orientés par leur médecin peuvent bénéficier d'un suivi médical régulier d'une durée d'au moins 2 ans comprenant une prise en charge financière de consultations en diététique, en psychologie, en psychomotricité et aides à la pratique d'une Activité Physique Adaptée ainsi qu'une mise à disposition d'outils d'appui au quotidien : fiches recettes, site interne. Pour cela, le professionnel de santé (médecin, professionnel de santé de l'Education nationale, de PMI, psychologue, APA, diététicien...) impliqué dans le suivi d'enfants et d'adolescents en situation de surpoids ou d'obésité (IMC > 97eP) doit se rapprocher de l'équipe de NPO, devenant membre de Normandie Pédiatrie (libre et gratuit), transmettre le consentement éclairé aux parents

et suivre la formation de 2 jours « Surpoids et obésité de l'enfant et de l'adolescent, prévenir, repérer, accompagner » pour devenir médecin référent.

Certaines consultations ou séances (diététiques, psychologiques, de psychomotricité, d'activité physique, d'ergothérapie) qui ne sont pas remboursées par l'Assurance Maladie peuvent être indiquées durant ce parcours. Dans le cadre de l'accompagnement renforcé NPO et afin de permettre au plus grand nombre des enfants d'accéder à ces soins, le dispositif pourra financer, par le biais de prestations dérogatoires, des bilans et ou des séances en fonction des besoins du patient et du quotient familial de la famille (établi par la CAF ou la MSA) jusqu'à 7 séances en diététique, un bilan psychologique et jusqu'à 14 séances de suivi, un bilan de psychomotricité et jusqu'à 20 séances, un forfait en activité physique adaptée, ainsi qu'un accompagnement en ergothérapie.

## Maison des adolescents (MDA)

**La Maison des Adolescents est un lieu qui accueille les adolescents de 11 à 25 ans** (l'âge dépend des structures). **Elle s'adresse également à leurs familles et aux professionnels.**

Ses missions sont l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation, l'évaluation des situations, la prise en charge médicale et psychologique, l'accompagnement éducatif, social et juridique. La MDA a pour mission de répondre aux questions que se posent les adolescents : relations aux autres, problèmes de famille, amis, mal-être, corps, puberté, sexualité, consommation de drogues, violence, prise de risques... L'idée est d'aider les jeunes et leur entourage sur tous les sujets qui préoccupent cette tranche d'âge. Les accompagnements sont anonymes, gratuits et sans rendez-vous.

# ACCOMPAGNEMENT ET SOINS

## Les services hospitaliers

Les hôpitaux possèdent des pôles endocrinologie, diabétologie, nutrition et cardiologie composés d'équipes pluridisciplinaires pour prendre en soin les patients atteints de diabète, d'obésité et de maladies cardiovasculaires.

### Centre Spécialisé de l'Obésité (CSO)

Ces centres spécialisés ont deux principales missions qu'ils exercent dans le cadre d'un cahier des charges national : **la prise en charge pluridisciplinaire de l'obésité sévère et/ou complexe, l'organisation, l'animation et le développement de la filière de soins « Obésité » en région.**

Les CSO ont pour mission de dispenser les soins, dits « de troisième recours », auprès des personnes en situation d'obésité sévère et/ou complexe. Ces centres disposent de l'expertise (nutrition, endocrinologie-métabolisme, psychologie, diététique...) et des équipements adaptés requis. Ils sont les centres référents de la prise en charge médicale, chirurgicale et pédiatrique, et peuvent mener des explorations spécialisées au moyen d'équipements adaptés. Ils organisent les réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP) pour les personnes orientées vers la chirurgie bariatrique.

### Soins de suite et de réadaptation (SSR) prenant en charge l'obésité de l'enfant et de l'adolescent

Ces établissements prennent en charge les enfants nécessitant une hospitalisation thérapeutique et éducative de moyenne et longue durée (supérieure à 3 semaines) ou de courte durée éducative. Ils peuvent mettre à la disposition des professionnels leur personnel expert et leur plate-forme (exploration, installation sportive, éducation) pour une prise en charge ambulatoire de proximité.

En Normandie, 2 SSR prenant en charge l'obésité de l'enfant et de l'adolescent sont implantés à Bayeux et à Flers.



# **SANTÉ DES PERSONNES ÂGÉES ET VIEILLISSEMENT DANS LES QPV**



# DISPOSITIFS DE COORDINATION



## Conférence départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées a pour objectif de coordonner dans chaque département les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et leurs financements dans le cadre d'une stratégie commune. Depuis l'entrée en vigueur de la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) en 2019, la conférence des financeurs est compétente en matière d'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

Elle a pour mission de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, en complément des prestations légales ou réglementaires, et un programme coordonné de financement de l'habitat inclusif. Son principe d'action est de laisser l'initiative de la mise en œuvre aux acteurs de terrain qui réalisent les actions, tout en leur donnant un cadre et des objectifs.

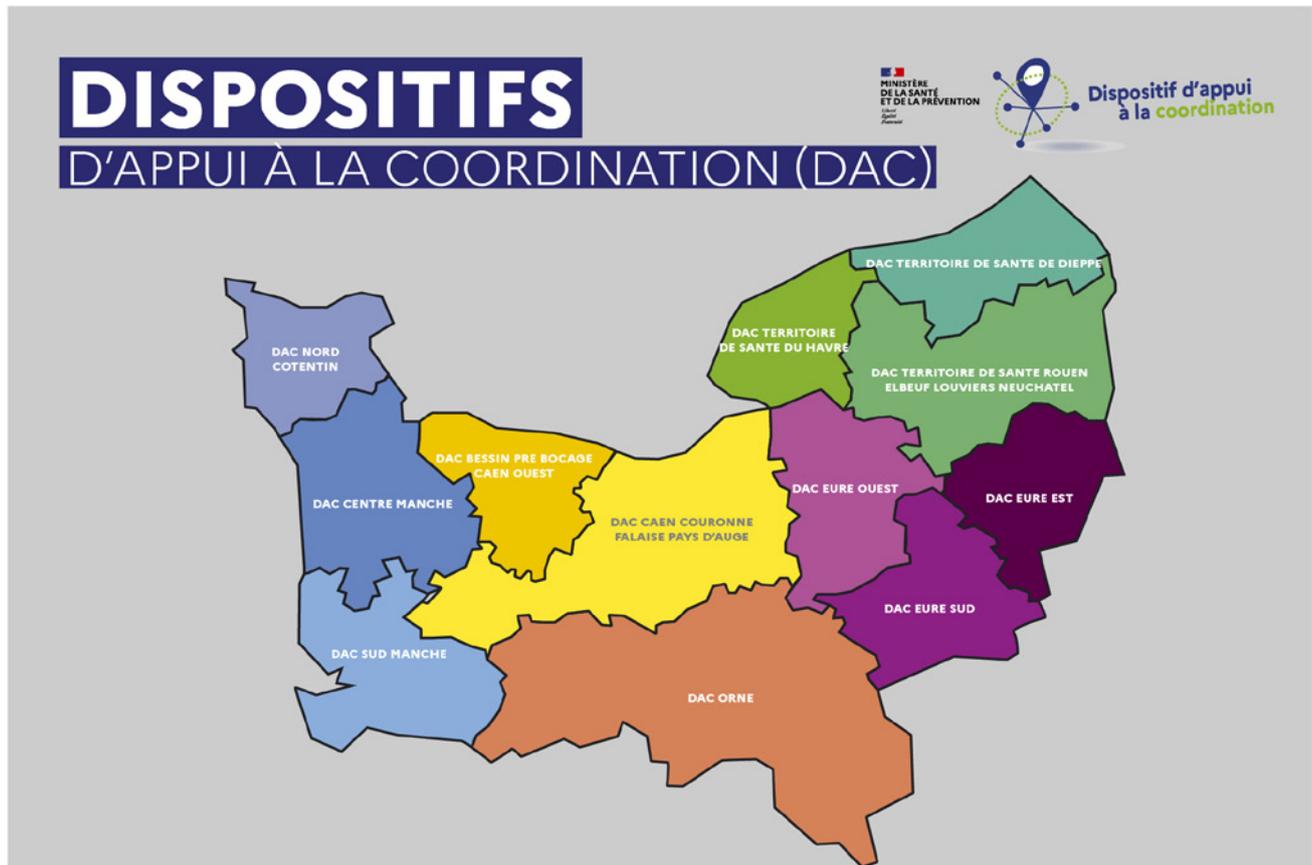
### Elle finance des actions permettant :

- L'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles.
- Le soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes en perte d'autonomie.
- Le développement d'actions collectives de prévention

*Source : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)*

# DISPOSITIFS DE COORDINATION

## Les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)



Le Dispositif d'Appui à la Coordination est un dispositif soutenu par l'ARS pour fluidifier les parcours de santé complexes et organiser les prises en charge dans les territoires avec les professionnels habituels.

Il a pour but d'optimiser l'information et l'accompagnement de la personne par l'action conjointe des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, en matière d'appui à la coordination (DAC) des parcours de santé sur l'ensemble de son territoire d'intervention.

L'objectif est d'offrir à la personne prise en charge une réponse globale et coordonnée quels que

soient son âge, sa pathologie, son handicap ou sa situation.

**A ce titre, le DAC met en œuvre les 3 missions, d'intérêt général, suivantes telles que définies par la loi du 24 juillet 2019 :**

- Assure la réponse globale aux demandes d'appui des professionnels qui comprend notamment l'accueil, l'analyse de la situation de la personne, l'orientation et la mise en relation, l'accès aux ressources spécialisées, le suivi et l'accompagnement renforcé des situations, ainsi que la planification des prises en charge. Cette mission est réalisée en lien avec le médecin

# DISPOSITIFS DE COORDINATION

traitant, conformément à son rôle en matière de coordination des soins et les autres professionnels concernés. Le DAC fait partie de l'équipe de soins.

- Contribue avec d'autres acteurs et de façon coordonnée à la réponse aux besoins des personnes et de leurs aidants en matière d'accueil, de repérage des situations à risque, d'information, de conseils, d'orientation, de mise en relation et d'accompagnement ;
- Participe à la coordination territoriale qui concourt à la structuration des parcours de santé, tels que définis par le code de la Santé publique.

Le dispositif met en œuvre tous les moyens utiles pour la réalisation de son objet social et notamment dispose d'un système d'information unique partagé entre les professionnels intervenant dans le dispositif. Ce système permet l'échange et le

partage d'informations concernant une même personne prise en charge entre professionnels exerçant au sein du dispositif d'appui à la coordination et avec les professionnels tiers intervenant auprès de la personne dans l'équipe de soins.

A ce jour, il existe 12 DAC en Normandie.

## Coordonnées du DAC dans le département du Calvados :

### DAC AXANTE Bessin Pré-Bocage :

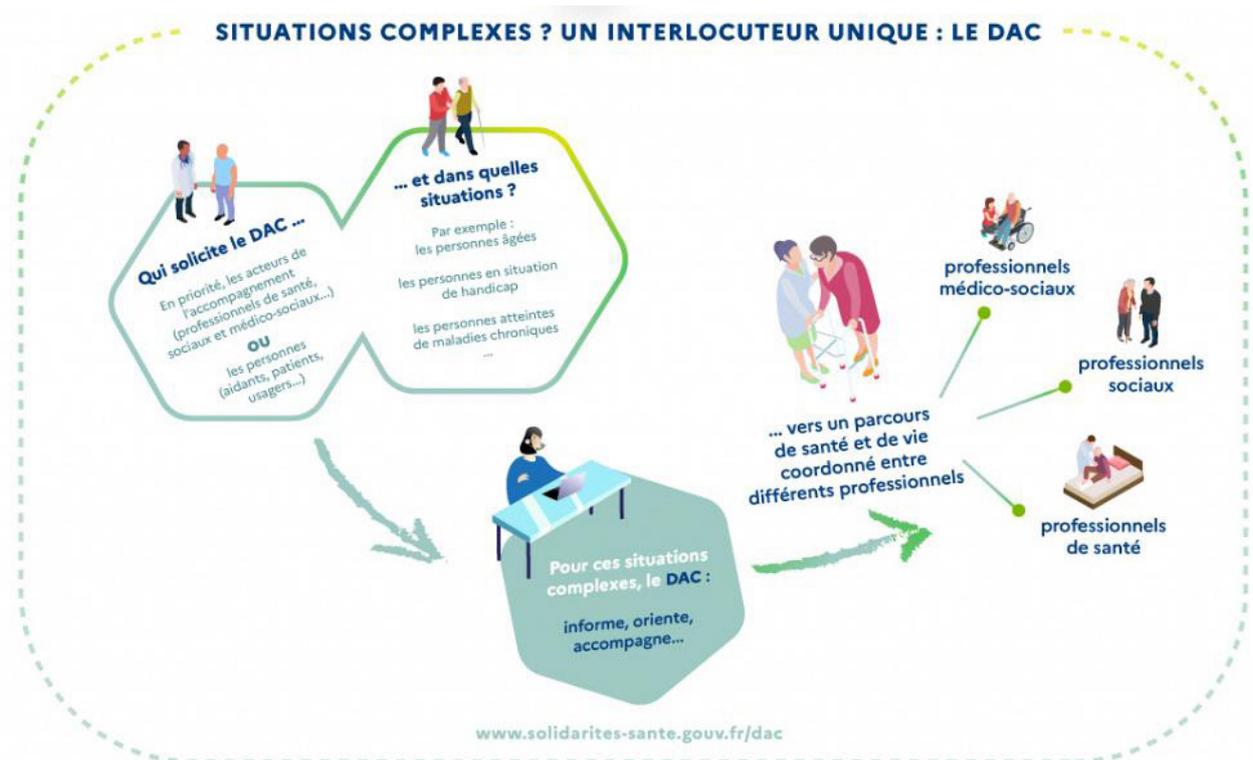
guichet.unique@axante.org / 02 31 51 13 04

### DAC Appui Santé 14

### Falaise-Bocage-Caen-Pays d'Auge :

contact@appuisante14.org / 02 31 94 29 85

Source : ARS Normandie



# DISPOSITIFS DE COORDINATION

## Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) :



Le CLIC est un accueil de proximité, qui conseille, informe et oriente les personnes âgées ou en situation de handicap

et leur entourage, ainsi que les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.

Le CLIC travaille en réseau avec les professionnels de santé, sociaux et médicosociaux, les caisses de retraite et les mutuelles, les élus, les services d'aide à domicile et tous les bénévoles. Il coordonne leur

action, il suscite et soutient des initiatives locales, il organise des actions de prévention de la perte d'autonomie.

**Il existe 7 CLIC dans le département du Calvados :**

Le CLIC de Caen Couronne

Le CLIC de Caen-Ouest

Le CLIC du Bessin

Le CLIC du Bocage

Le CLIC de Falaise

Le CLIC du Pays d'Auge Nord

Le CLIC du Pays d'Auge Sud

# PRÉVENTION

## Ateliers de prévention

**La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT) Normandie** s'engage pour le Bien vieillir dans le cadre des structures inter régimes ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires) de Normandie. L'ASEPT met en œuvre des actions de proximité visant à la préservation de l'autonomie sous forme de cycles d'ateliers sur la mémoire, l'équilibre et les risques de chute, le sommeil, l'alimentation, la sérénité au volant, l'apprentissage de la danse de salon, des séances de marche nordique, de conférences sur les principales pathologies qui peuvent toucher les seniors.

Source : CARSAT Normandie

**La Mutualité Française** met en place et propose aux collectivités et aux associations des ateliers et des programmes d'ateliers à l'adresse des seniors autonomes sur tout le territoire de la Normandie autour du bien vieillir, de la lutte contre l'isolement et de la nutrition.

**La sécurité sociale agricole (MSA)** met en place des ateliers de prévention pour bien vivre sa retraite.

**Les collectivités territoriales et les associations** proposent également des ateliers de prévention à l'adresse des seniors afin de lutter contre leur isolement et prévenir leur perte d'autonomie.

# ACCOMPAGNEMENT ET SOINS

---



## Centre Médico-Sociaux (CMS)

Le CMS est un espace d'écoute et d'accompagnement ouvert à tous. Tous les services sont gratuits et respectent la confidentialité des échanges. Il a pour missions d'informer et d'aider les personnes en fonction de leurs situations et de leurs besoins. Composé de professionnels dans le domaine administratif, médical et social, il peut notamment informer les personnes âgées sur les conditions d'attribution de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et de l'aide sociale. Des référents autonomie dédiés évaluent la situation de la personne et les interventions nécessaires (portage de repas, aide à la vie quotidienne) à son maintien à domicile. Ils peuvent également renseigner sur les différents types d'accueil : accueil familial et établissements et participent à la lutte contre la maltraitance des seniors. Lorsque les personnes ne peuvent pas se déplacer, des professionnels peuvent se rendre à leur domicile.

## Services aux seniors des collectivités et des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)

L'action sociale des collectivités locales à destination des personnes âgées dépendantes ou en risque de dépendance couvre un large domaine qui s'étend de la prévention de la perte d'autonomie à l'accompagnement de la dépendance. Elle s'adresse aux seniors, aux personnes isolées, aux personnes âgées en situation de perte d'autonomie ou de dépendance ainsi qu'à leurs aidants.

Le champ d'action est vaste, il concerne aussi bien les traditionnels repas et rencontres des anciens, que l'organisation de l'accueil et de l'information des personnes âgées et de leurs familles, l'offre d'hébergement, l'offre d'animation et de loisirs, les aides au maintien à domicile et le soutien aux aidants.

# ACCOMPAGNEMENT ET SOINS

## Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Pour permettre aux personnes âgées de rester vivre chez elle, des aides à domicile peuvent intervenir pour les aider à faire ce qu'elles n'ont plus l'envie ou les capacités de le faire. Les interventions des aides à domicile concernent principalement l'entretien

du logement et du linge, l'aide au lever, l'aide à la toilette, l'aide aux courses, la préparation des repas, la prise des repas, l'aide au coucher.

Les services d'aide à domicile peuvent être gérés par des CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), des associations ou des entreprises commerciales. Certains services d'aide à domicile peuvent aussi proposer les prestations telles que la téléassistance, le portage de repas à domicile ou les petits travaux de bricolage.



## Les Petits Frères des Pauvres

Depuis 1946, l'association Les Petits Frères des Pauvres luttent contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, prioritairement les plus démunies. Composée d'équipes de bénévoles, elle propose notamment des visites à domicile, en hébergement collectif, du soutien téléphonique anonyme, une ligne d'écoute et de soutien téléphonique destinée aux personnes de plus de 50 ans souffrant de solitude, d'isolement ou de mal-être, des actions itinérantes en allant à la rencontre des personnes âgées isolées et en leur proposant des temps de partage et d'échanges.

## Résidence autonomie

La résidence autonomie aussi appelée EHPA (Etablissement d'Hébergement pour Personne âgées Autonome) est un ensemble de logements pour les personnes âgées autonomes associés à des services collectifs. C'est une formule alternative entre le maintien à domicile et l'accueil en maison de retraite médicalisée. La particularité des résidences autonomie (anciennement appelés foyers-logements) est de permettre une vie indépendante dans un cadre sécurisé. Les résidences sont aménagées de façon à prévenir le risque de chute. Les résidences-autonomie proposent des services collectifs facultatifs (facturés en plus du loyer de base) : restauration dans une salle commune ou repas livrés, animations, activités sportives, blanchisserie, gardiennage (téléassistance etc...), entretien du logement. Les soins médicaux et infirmiers sont dispensés par des médecins libéraux ou des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

# ACCOMPAGNEMENT ET SOINS

## Résidence service seniors

La résidence-services senior regroupe des habitations, dans un immeuble ou un « village senior » avec des espaces verts, constituées de logements autonomes. La résidence-services senior permet aux personnes de bénéficier des avantages d'une structure adaptée au vieillissement (logement

aménagé pour prévenir les chutes, services de proximité), sans les contraintes de la vie en collectivité.

La résidence-services senior n'est pas médicalisée et ne convient donc pas aux seniors en perte

d'autonomie. Les résidents peuvent faire appel à un service d'aide à domicile extérieur (aide-ménagère, portage de repas, bricolage, jardinage etc...). Ils peuvent aussi contacter un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ou des intervenants libéraux. Les honoraires sont à la charge des résidents.



## L'accueil familial

L'accueil familial est un dispositif qui permet à une personne âgée et/ou en situation de handicap, moyennant rémunération, d'être accueillie au domicile d'un accueillant familial. La personne accueillie signe avec l'accueillant familial un contrat de gré à gré. Celui-ci fixe les conditions matérielles, humaines et financières de l'accueil. La personne accueillie peut bénéficier d'aides sociales et fiscales. Les accueillants familiaux, seul ou en couple, sont des professionnels de l'accompagnement agréés par le conseil départemental.

Pour bénéficier de l'accueil familial, le demandeur

doit être âgé de plus de 60 ans, ou de plus de 20 ans pour les personnes en situation de handicap, être suffisamment autonome et ne pas avoir besoin de surveillance médicale ou de soins constants et ne pas avoir de lien de parenté avec l'accueillant familial. L'accueil familial peut-être demandé pour une personne seule ou pour un couple.

Il s'agit d'une offre intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement.

# ACCOMPAGNEMENT ET SOINS



## Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou EHPAD

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou EHPAD (anciennement maisons de retraite) sont des établissements médicalisés où sont hébergées des personnes âgées dépendantes. Pour être admis en Ehpap, la personne âgée doit avoir au moins 60 ans et avoir besoin de soins et d'aide quotidiens pour les actes de la vie courante. Sous certaines conditions, elle peut obtenir des aides pour payer les frais facturés par l'Ehpap. Il procure à la personne âgée des soins médicaux et paramédicaux adaptés à son état de santé de la personne âgée. Il mène aussi des actions de prévention et d'éducation à la santé.

Pour cela, lors de son entrée en Ehpap, la personne âgée (avec sa personne de confiance) et l'Ehpap conviennent ensemble d'un projet d'accompagnement personnalisé. Il s'agit d'un projet de soins et de vie qui formalise les aspirations et les choix de la personne âgée à court, moyen et long terme. Les équipes pluridisciplinaires de professionnels des Ehpap sont composées d'au moins un médecin coordonnateur, un infirmier titulaire du diplôme d'État, des aides-soignants, des aides médico-psychologiques, des accompagnants éducatifs et sociaux et des personnels psycho-éducatifs.



# ACCOMPAGNEMENT ET SOINS



## Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Les SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) interviennent à domicile pour dispenser des soins aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Ils contribuent au maintien des personnes à leur domicile. Leurs interventions sont prises en charge par l'Assurance maladie et se font sur prescription médicale. Ils peuvent s'occuper des personnes âgées de plus de 60 ans, malades ou en perte d'autonomie et des personnes de moins de 60 ans en situation de handicap ou atteintes d'une maladie chronique.

Les interventions auprès des personnes âgées ont pour objectif de prévenir la perte d'autonomie,

d'éviter une hospitalisation, de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation et de retarder une entrée en établissement. Ces interventions peuvent être de courte, de moyenne ou de longue durée selon l'état de santé et les besoins du patient. Les équipes des SSIAD sont composées d'aides-soignants et d'infirmiers. Ils assurent aussi une coordination avec d'autres intervenants médicaux et paramédicaux : service d'aide à domicile, kinésithérapeutes, médecins.... En cas de prise en charge médicale importante, une hospitalisation à domicile peut être une alternative à l'hospitalisation.

## L'unité de consultations et d'hospitalisation de jour gériatrique

L'unité de consultations et d'hospitalisation de jour gériatrique est une structure de soins de court séjour de la filière de soins gériatriques située à l'interface entre la médecine hospitalière et la médecine de ville. C'est un centre de prévention, de diagnostic et d'évaluation du patient âgé sur le territoire. Elle assure une prise en charge ambulatoire et constitue l'une des portes d'entrée du patient âgé dans la filière de soins gériatriques. Elle comporte des consultations et un hôpital de jour gériatrique. La consultation mémoire labellisée, lorsqu'elle existe, lui est intégrée.

Source : Conseil National des Professionnels de Gériatrie (CNPG)

# ACCOMPAGNEMENT ET SOINS



## Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)

Les équipes mobiles de gériatrie interviennent en équipes transversales auprès des patients âgés, en étroite collaboration avec les équipes hospitalières, les CLICs, les DAC et les réseaux de santé « personnes âgées ». Elles assistent les différents services ou structures de soins non gériatriques ou non spécialisés sur le plan médical, dans la prise en charge et l'orientation des patients âgés qu'ils accueillent en apportant un avis spécialisé.

L'équipe mobile gériatrique intervient, à la demande, dans l'ensemble des services de l'établissement de santé, notamment dans la structure des urgences pour dispenser une évaluation gériatrique médico-psycho-

sociale et un avis gériatrique à visée diagnostique et/ou thérapeutique, contribuer à l'élaboration du projet de soins et du projet de vie des patients gériatriques, les orienter dans la filière de soins gériatriques incluant les hôpitaux locaux, participer à l'organisation de leur sortie en s'articulant avec les dispositifs de soutien à domicile (CLIC, coordination gériatrique, services sociaux, SSIAD, réseau de santé « personnes âgées ») et conseiller, informer et former les équipes soignantes.

*Source : Conseil National des Professionnels de Gériatrie (CNPG)*

## Soins de Suite et de Réadaptation gériatriques (SSR)

Les SSR ont pour objet de prévenir ou réduire les conséquences fonctionnelles, physiques, cognitives, psychologiques, sociales, des déficiences et limitations de capacité et de promouvoir la réadaptation du patient. Les SSR gériatriques accueillent en hospitalisation complète ou partielle en hôpital de jour des patients âgés, généralement de plus de 75 ans, présentant des risques particuliers de décompensation, pouvant relever d'une ou de plusieurs pathologies chroniques ou invalidantes, risquant d'entraîner l'installation ou l'aggravation d'une déficience source de dépendance physique ou psychique difficilement réversible.

Les SSR gériatriques prennent en charge des patients soit à l'issue d'un séjour dans un établissement de santé, notamment dans les suites d'une affection médicale aiguë ou d'une intervention chirurgicale afin d'optimiser les chances de récupération fonctionnelle garantissant le retour dans le milieu de vie, domicile ou substitut du domicile (EHPAD, USLD...), ou en cours de séjour dans une structure médico-sociale, soit directement du domicile dans une approche programmée. Les SSR gériatriques formalisent toutes les coopérations nécessaires à la mise en œuvre de leurs missions.

*Source : Conseil National des Professionnels de Gériatrie (CNPG)*

# NOTES



A series of horizontal dotted lines for taking notes, spanning the width of the page.

# NOTES



A series of horizontal dotted lines providing space for notes.

# NOTES



A series of horizontal dotted lines providing a space for notes, starting below the solid line and extending to the bottom of the page.



